



PARTICIPATION CITOYENNE

Budget participatif #3 : Appel à idées ouvert !

La Ville de Saint-Brieuc lance sa troisième édition du Budget participatif, dispositif de démocratie participative permettant aux habitants de proposer et de voter pour des idées et projets qui améliorent leur cadre de vie dans leur quartier ou dans la ville.

Publié le 30 novembre 2023

Un dispositif pour réaliser des projets à Saint-Brieuc, par et pour les habitants

Le budget participatif est un dispositif qui permet aux habitants d'améliorer leur cadre de vie en proposant une idée, un projet pour leur quartier ou pour la ville dans son ensemble. Toute personne (dès 12 ans), ou association (selon conditions) peut proposer une idée en lien avec une des thématiques suivantes : citoyenneté et vivre ensemble, cadre de vie et aménagement, lutte contre le réchauffement climatique, culture et art dans la ville. La Ville finance les projets, accompagne les porteurs d'idées et propose un appui technique dans la construction et la réalisation des projets. Une enveloppe de 85 000€ est prévue dans le budget municipal pour la réalisation de l'ensemble des projets retenus. Ce sont les Briochin.e.s et qui choisissent les projets à mettre en oeuvre, lors d'une phase de vote.

Le calendrier de la 3e édition

- Appel à idées (du 20 novembre 2023 au 2 février 2024)

Phase de réflexion et de développement de son idée. Les personnes ayant envie de proposer une idée peuvent au besoin prendre contact avec les services de la Ville pour les aider à développer et construire leur projet.

- Dépôt des idées (du 2 février au 3 mars 2024)

Phase de dépôt sur [la plateforme participative](#). Les services de la Ville sont à disposition pour aider au dépôt des projets.

- Étude des propositions (du 7 mars au 2 mai 2024)

La Ville vérifie la conformité des idées déposées avec le règlement intérieur du Budget participatif et échange avec les porteurs de projets en cas de besoin d'ajustement.

- Vote des habitants (du 4 mai au 24 mai 2024)

Les Briochins et Briochines votent pour leurs projets préférés, par vote papier ou sur la plateforme.

- Annonce des lauréats et réalisation des projets (à partir du samedi 25 mai 2024)

La Ville finance et réalise les projets lauréats avec les porteurs de projets.

Construisez votre idée dès maintenant !

Vous avez une idée pour votre quartier ou pour la ville ? Consultez le règlement intérieur du budget participatif sur jeparticipe.saint-brieuc.bzh ou prenez contact auprès des services de la Ville pour connaître les modalités au 02 96 62 54 49 ou par mail.

Les services de la Ville sont à votre disposition ou seront présents près de chez vous dès la phase d'appel à idées (20/11/23 au 02/03/24) et tout au long de cette 3e édition pour vous accompagner dans le développement de votre idée et/ou votre participation au vote.



HÔTEL DE VILLE

Place du Gén. de Gaulle CS 72365

22023 SAINT-BRIEUC Cedex 1

02 96 62 54 00

Lun-Ven : 8h-12h30 / 13h30-17h

Sam : 9h-12h (formalités adm.)